

8 REF : JDG/AB/PG (036)
DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

PUBLIE LE 27 AOUT 2025

DECISION

2025_391

Objet : Prestations de pose et/ou dépose de décors lumineux et autres sur l'ensemble de la Commune - Accord cadre à bons de commande
Appel d'offres ouvert

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de SALON-DE-PROVENCE, et plus particulièrement son alinéa 4,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu, l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au JOUE et au BOAMP le 30 avril 2025, la date limite de remise des offres ayant été fixée au 2 juin 2025,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 25 juillet 2025 d'attribuer le marché,

Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir faire procéder à des opérations de pose et/ou dépose de décors lumineux et autres sur son territoire,

DECIDE

en exécution des pouvoirs susvisés,

ARTICLE 1 : De conclure un accord-cadre à bons de commande pour des prestations de pose et/ou dépose de décors lumineux et autres sur l'ensemble de la Commune, avec la société SPIE CITYNETWORKS à TOULON (83079).

.../...

ARTICLE 2 : L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum annuel de commandes de 90 000,00 € HT (soit 108 000,00 € TTC).

ARTICLE 3 : L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification jusqu'au 31/05/2026. Il est ensuite tacitement reconductible par période d'un an, trois fois. Le seuil ci-avant précisé sera identique en cas de reconduction.

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au Budget de la Commune, Chapitre 011, article 6188, service 1255, nature de prestation 77.12.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Salon-de-Provence,

Le 25 AOÛT 2025



Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional